

## BEO 28-10-1933

**Auteur(s) : Maran, René**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Description & analyse

Analyse

#### 177- Les Garanties de la Liberté individuelle

- Odet Denys (1892-1994).

- Le texte d'abrogation de l'article 10 de la loi (concernant les possibilités d'arrestation sur ordre des préfets et du préfet de Police) avait été voté par le Sénat le 22 juin 1922, transmis à la Chambre le 6 juin 1928 adopté par les députés le 30 décembre 1932 et promulgué le 7 février 1933. Un an plus tard, en 1934, on a rétabli l'ancien texte...

#### 178- La Cité infernale

- J.H. Rosny jeune, pseudonyme de Séraphin Boex (1859-1948) écrivain d'origine belge, naturalisé français. Auteur de plus de cinquante ouvrages. Avec son frère, il se trouve dans le jury du prix Goncourt en 1921 - tous deux nommés par Edmond de Goncourt lui-même.

- Le n° du 16 juillet 1910 de *Les Hommes du jour* leur était consacré.

Auteur de l'analyse Jean-Dominique, Pénélope

Contributeur(s) Melissa, SIDIBE

### Informations générales

Langue Français

### Présentation

Genre Presse (Article rédigé par l'auteur)

Mentions légales BnF, Gallica

Éditeur de la fiche Claire Riffard, équipe francophone, Institut des textes et

manuscrits modernes (CNRS-ENS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

## **Information sur la revue**

Titre de la publication *Bec et ongles*

Numéro de la publication n°90, p.15-16

Périodicité Hebdomadaire

Notice créée par [Melissa](#) Notice créée le 19/09/2022 Dernière modification le 20/09/2022

---

Marcel Pagnol, en attendant, ne veut pas rester inactif.

Et déjà il songe à « L'Arlésienne ».

M. Brun trouve que ce serait peut-être plus facile à mettre en scène.

### DAUDET A L'ÉCRAN

A qui appartiennent les droits d'adaptation des œuvres d'Alphonse Daudet?

En majeure partie, ne sont-ils pas aujourd'hui la propriété de Pathé-Natan ?

C'est M. Jean Sapène, en effet, qui avait jadis acheté entre autres « Sapho » et « Tartarin de Tarascon ». Ces acquisitions — qui furent faites en même temps que celle des « Misérables » — furent léguées à Pathé-Natan lorsque cette société absorba l'ancienne affaire de M. Sapène, les « cinéromans ».

A l'heure actuelle, seule l'adaptation de « Sapho » a été réalisée par M. Léonce Perret. « Tartarin » attend encore son animateur.

## PALETTES & CISEAUX

### SALON D'AUTOMNE

Le vernissage du Salon d'automne approche. Sitôt les dernières voitures du Salon de l'Auto parties, les peintres se sont rués à l'assaut du Grand Palais à la tête d'équipes d'ouvriers en salopettes et en blouses, clouant, vissant, portant les toiles, traînant les statues. Sera-t-on prêt à l'heure? On peut toujours l'espérer.

Pour la première fois c'est un décorateur qui est chargé de l'organisation des salles, et c'est Pierre Chareau. « Il en met », comme on dit, « un grand coup », et sous ces ordres s'active tout un état-major, toute une armée.

L'affiche annonçant aux Parisiens l'ouverture du Salon n'a pas été, cette année, confiée à un peintre, mais à un architecte. Ce serait une affiche typographique, et cette typographie sera l'œuvre d'Auguste Perret.

### ART FERROVIAIRE

L'Association artistique des chemins de fer fait son exposition annuelle à la gare Saint-Lazare. Au bout de la salle des Pas-Perdus, dans deux petites salles, près de quatre cent peintures et dessins sont réunis. Le cheminot aime la peinture, le contrôleur raffole de l'aquarelle, le chef de train est fou de la sculpture, et dans les bureaux de toutes les Compagnies, Apollon berce les rêves d'employés ponctuels courbés sur leurs paperasses, et qui attendent leur jour de repos pour se livrer en paix à leur plaisir favori.

Nous aimons imaginer le chef de gare d'une petite station perdue dans la campagne peignant doucement les roses de son jardin tandis que sa femme...

Mais laissons la femme du chef de gare à ses occupations et louons Saint-Lazare d'offrir un agréable spectacle aux voyageurs qui ont manqué leur train.

### FÉLICIEN ROPS

La revue *Beaux-Arts* a organisé une exposition d'œuvres de Félicien Rops au profit d'un monument à élever à la mémoire de l'artiste.

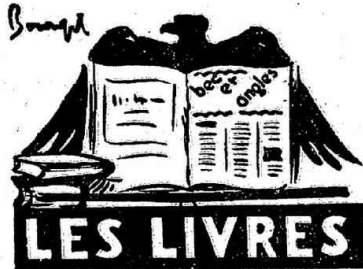
Quant on parle de Félicien Rops on pense tout de suite à des dames dotées d'appas considérables et qui se conduisent très mal. Elles portent généralement des bas noirs, des dessous compliqués et mêlent le Diable à leur turpitude. Le satanisme de Rops paraît aujourd'hui assez démodé; on ne marche plus. On a peut-être tort; mais c'est ainsi.

Il n'empêche que Rops reste un grand dessinateur et que ses femmes sont des bêtes de luxe solidement campées et souvent émouvantes, surtout quand elles se tiennent tranquilles. La buveuse d'absinthe, certaine fille rousse, des chairs lourdes et vivantes, des visages meurtris ont un grand caractère.

Mais cela nous le savions. La nouveauté de cette exposition est de montrer des paysages, des marines qui font apparaître un nouvel aspect du talent de Rops.

Faut-il aller jusqu'à dire que même sans ces femmes en folie Rops aurait connu la célébrité, nous ne le pensons pas; mais il n'en est pas moins un paysagiste sensible et rigoureux.

## bec et ongles



*Les Garanties de la Liberté individuelle*, par M. Odet DENYS. (Librairie du Recueil Sirey.)

M. Odet Denys, avocat à la Cour de Paris et ancien premier secrétaire de la Conférence des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, vient de publier un opuscule consacré à l'analyse et au commentaire des dispositions législatives concernant la liberté individuelle, où il fait l'histoire de la loi que la Chambre a fini par voter le 30 décembre 1932, telle que le Sénat l'avait adoptée dix ans auparavant, et prouve que si elle n'est



pas sans mérite et comporte même d'indéniables et justes améliorations, elle ne laisse pourtant pas d'avoir nombre d'imperfections fâcheuses.

Ce petit ouvrage est net, clair, précis et d'une incontestable utilité.

*La Cité Infernale*, roman, par J.-H. Rosny jeune. (Les Editions de France).

Un roman des beautés et des misères de cette plèbe parisienne hétéroclite et multiforme qui grouille et végète d'un bout de l'année à l'autre parmi les terrains vagues de la zone, mais un roman vrai, humain, touffu, pitoyable, substantiel et compréhensif, où rien n'a été laissé dans l'ombre ni poussé au noir, où rien n'a été affadi: ni les tares morales, ni les déchéances sociales qui se réfugient dans l'alcool, suprême consolation et suprême réconfort de ceux que la vie a vaincus.

## bec et ongles

De très pures idylles parviennent cependant à naître de ce fumier d'où J.-H. Rosny jeune a tiré un très beau roman marqué au coin de cet idéalisme qu'on trouve, au fond, dans tout naturalisme.

René MARRAN.



### LES LIVRES REÇUS

C. F. Gregg : *Un crime dans l'autobus*, traduit de l'anglais par Jacques Henri-Robert (Librairie des Champs-Élysées).

S. A. Steemann : *Le Yoyo de Verre* (Librairie des Champs-Élysées).



### EN RETARD

L'élection de M. Armand Massard à la présidence du Comité Olympique Français, que briguaient M. Jules Rimet, est bien le reflet des opinions de la plupart de nos fédérations. Pour elles, vive l'amateurisme, même marron ! Le professionnel est banni de leurs rangs ; et c'est seulement parce qu'il est à la tête de la fédération de football, laquelle a reconnu le professionnalisme, que M. Rimet a été évincé.

L'élection de M. Massard est l'approbation générale en quelque sorte d'erreurs colossales, comme celles, par exemple, de la fédération d'athlétisme en ce qui concerne l'affaire Ladoumègue.

Vivons avec notre temps, que diable ! Pinies les méthodes périmées. Et laissons les champions du sport gagner, par ces temps de vie dure, quelque argent avec leurs bras ou avec leurs jambes au même titre que les vedettes du théâtre ou de l'écran.

Le C. O. F. a du retard !



### MAISON BRÉGUET

Ce n'est pas encore le déficit qui a frappé aux grilles de la rue Didot ; c'est en tous cas un solde bénéficiaire bien minime qui ressort des comptes arrêtés au 30 avril dernier. L'an dernier, les bénéfices réalisés étaient en diminution de moitié sur leurs prédécesseurs à 712.100 francs contre 1.540.662 fr. en 1930-1931. Le dividende avait dû être réduit de plus de 50 % et ramené de 55 à 25 francs. Cette année, c'est de près de 90 % que se restreint le chiffre des bénéfices nets à 74.332 francs ; quant au dividende, il ne saurait en être question et les 74.322 francs seront consacrés à de trop faibles amortissements.

La situation exigerait d'ailleurs des amortissements d'un tout autre ordre que ceux qui sont permis par la marche des affaires de la société. Mais l'examen du bilan au 30 avril 1933 révèle deux faits inquiétants qui, l'un et l'autre, concourent à l'ébranlement de la solidité de l'affaire plus que cinquanteenaire : le resserrement du volume des affaires et le gonflement des immobilisations. Le resserrement du volume des affaires ressort à la lecture de divers postes dudit bilan qui se présentent en diminution d'une année à l'autre : le poste « travaux en cours » tombe de 19.354.534 francs à 13.043.000 fr., et le poste « avances sur travaux en cours » fléchit concurremment de 14.314.267 fr. à 8.911.717 francs. Le gonflement des immobilisations se concrétise au poste « immeubles » qui passe de 8.552.517 francs à 10.416.422 francs et au poste « outillage et matériel » qui augmente de 15.066.902 fr. à 17.520.049 fr. Les autres postes du bilan sont à peu près sans changement, encore que le poste « caisse et banques » s'amenuise de plus d'un demi-million.

Sans doute des réserves se mon-

tant à plus de 10 millions pour un capital de 12 millions permettent à la *Maison Bréguet* de supporter les effets de la crise pendant quelque temps, mais une dette obligataire de 9 millions sera un long fardeau à porter avant que puissent être reprises de substantielles répartitions.

### ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES

Avec le temps, nous assistons à la débâcle des entreprises que l'on annonçait il y a quatre ans comme les plus solides et comme présentant les meilleurs gages d'avenir.

On constatera d'ailleurs que les affaires qui ont eu une gestion normale et saine, qui se sont occupées strictement de l'industrie pour laquelle elles se sont organisées, sans traiter d'affaires financières à côté, sans créer ici et là des sociétés annexes, sont les seules qui parviennent à triompher du ralentissement considérable des affaires.

Quand avec la Générale d'Électricité Dives a créé la Cie Générale d'Électro-Métallurgie, elle n'avait plus aucune raison de continuer à exister, puisque la Société nouvelle reprenait ses usines. Mais cela était trop simple. Mieux valait avoir deux affaires, deux Conseils d'administration, des frais d'administration doubles. Dives voulait être rentier en se contentant de vivre avec les loyers des usines que la nouvelle Société avait à lui verser chaque année.

Mais dans la plupart des cas, ces opérations ont très mal réussi. On en sait déjà quelque chose avec l'Alsthom. Toujours est-il que la Générale d'Électro-Métallurgie ne peut plus maintenant faire face à ses engagements et qu'en face d'une caisse complètement vide, Dives se voit un peu tardivement, obligée de disparaître.

Pour éviter la liquidation judiciaire, Dives envisage sa propre dissolution, la seule Générale d'Électro-Métallurgie continuant à exploiter avec les usines et le matériel qui lui avaient été remis en location ou en gérance. Mais alors que Dives avait déjà engagé dans son affaire un capital-actions de 125 millions et un capital-obligations de 150 millions, depuis qu'elle s'est offert le luxe d'axoir une so-